

## Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à Valensole

### Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre BAGARRE, Aiguines
- Arlette ARNOUX-RAVEL, Allemagne en Provence
- Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI, Aups
- Liliane MONTALAND, Bargème
- Corinne PELLOQUIN, Bauduen
- Aurélie CARTON, Blieux
- Amélie ROUVIER, Brenon
- Yves CAMOIN, Comps sur Artuby
- Alin BURLE, Ginasservis
- Annick BATTISTI, La Bastide
- Jean-Claude MIVIELLE, La Martre
- Muriel GILLET, La Verdrière
- Jean-Paul ROUX, le Bourguet
- Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue
- Philippe NOVAK, Montagnac-Montpezat
- Romain COLIN, Moustiers Ste Marie
- Claude GUERIN, Peyroules
- Elisabeth SACIER, Puimoisson
- Jacques ESPITALIER et René GARCIN, Quinson
- Claude ARNAUD, Riez
- Nathalie BACQUART, Rougon
- Patrick ROY, Roumoules
- Jean-Marc BERARD, Sillans la cascade
- François GONDRAN, Soleilhas
- Paul CORBIER, St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Nicolas STAMPFLI, St Laurent du Verdon
- Lucie GOSSMAN et Nicole PIANETTI, St Martin de Brômes
- Bernard CLAP, Trigance
- Nicolas BEC et Nadège BONANNO, Valensole
- Jacques AVANIAN, Artignosc sur Verdon
- Yana BREZINA, La Roque-Esclapon
- Alain SAVARY, St Paul lez Durance
- Marion MAGNAN, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Claude MARIN, Dracénié Provence Verdon
- Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon agglomération
- Carole TOUSSAINT, Provence Alpes Agglomération
- Patrick VINCENTELLI, et Serge CONSTANS, Communauté de communes lacs et gorges du Verdon
- Michèle BIZOT GASTALDI et Jean MAZZOLI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Jean FLORIMOND, Communauté de communes du pays de Fayence
- Martine ZERBONE et Evelyne LORCET, ville porte de Draguignan

### FORMATION GESTION DU GRAND CYCLE DE L'EAU

#### 1. Point d'information et échanges sur le projet d'intervention d'urgence sur la galerie des Maurras par EDF et la SCP

Fin 2021 EDF informait la commune de Saint-Julien le Montagnier puis début 2022 le Parc du Verdon que la galerie des Maurras, alimentant en eau une bonne partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par pompage dans le Verdon depuis la retenue d'Esparron-de-Verdon, allait devoir faire l'objet de travaux importants suite à la détection de deux effondrements partiels de la voûte.

Pendant la durée des travaux évaluée a minima sur 3 ans, la Société du Canal de Provence doit être en mesure de garantir le maintien de l'approvisionnement en eau des collectivités, des agriculteurs et des industries que son réseau dessert.

En complément du dispositif mis en place par EDF présenté en séance, la SCP doit sécuriser l'approvisionnement en eau de ses usagers et notamment répondre aux besoins estivaux en eau plus importants. Après l'étude de plusieurs scénarii à la recherche du moindre coût économique et environnemental, la SCP a pris la décision de remettre en eau temporairement l'ancien souterrain des Maurras, le temps des travaux menés par EDF. Ce souterrain n'est plus en exploitation depuis 60 ans environ et avait été construit à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle pour alimenter notamment en eau potable la ville d'Aix-en-Provence. Cela donna naissance à un réseau de 59 tunnels dans les basses gorges du Verdon.

Désaffectés, la majeure partie de ces anciens tunnels et souterrains furent rétrocédés par la SCP aux communes d'Esparron-de-Verdon, Quinson et Saint-Julien le Montagnier. Hormis pour le souterrain des Maurras, un des tunnels souterrains les plus longs (un peu plus de 4 km). Ces travaux de remise en eau nécessitent des opérations de purge et de ré-étanchéisation.

Ce réseau de tunnels, dont le souterrain des Maurras constitue un des éléments les plus importants, est aussi un ensemble de gîtes d'hibernation **d'intérêt national** pour une espèce de chauves-souris particulièrement rare, **le Murin de Capaccini**. Cette espèce phare a été à l'origine de la désignation du site Natura 2000 des basses gorges du Verdon et le territoire a ainsi une responsabilité forte pour sa conservation. Le Murin de Capaccini, espèce protégée comme toutes les espèces de chauves-souris en France, fait par ailleurs l'objet d'un Plan national d'actions visant à préserver et conforter les effectifs au niveau national. Ce plan est lui-même décliné au niveau régional, avec un rôle important du Parc au côté des communes concernées.

De ce fait, depuis 2008, l'ensemble des tunnels et souterrains (qui ne sont plus en production) du bas-Verdon sont identifiés **au Plan de Parc comme sites d'intérêt écologique majeur** et une convention « Refuge chauves-souris » a été signée en 2018 respectivement entre les communes de Quinson, Esparron-de-Verdon, Saint-Julien le Montagnier et le Parc naturel régional du Verdon et l'association régionale Groupe Chiroptères de Provence (œuvre à la préservation des chauves-souris) pour assurer leur préservation et le suivi des chauves-souris.

Ce projet soulève donc des enjeux très importants, tant pour ceux liés à l'alimentation en eau que ceux liés à la biodiversité.

Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, la SCP a mis en place un Comité de suivi environnemental pour aider à définir et permettre aux différents acteurs de s'informer des mesures compensatoires et d'accompagnement qui seront mises en œuvre, pour tenter de réduire et d'éviter des impacts durables sur la population de chauves-souris.

Un point d'information complet du projet et des actions prévues a été présenté en séance par EDF et la SCP.

## 2. Point d'information et d'échanges sur la situation de sécheresse sur le bassin versant du Verdon

Une sécheresse exceptionnelle a touché la France cet été. Un retour a été fait en séance sur la situation sur les bassins versants du Verdon et de la Durance :

- Point sur le bassin versant du Verdon : hydrologie, gestion des aménagements, conséquences sur les usages et impacts sur les milieux aquatiques (interventions d'EDF et de la SCP)
- Rappel du fonctionnement du système Durance-Verdon et situation sur le bassin de la Durance (intervention de l'EPTB Durance)
- Actions réalisées par le syndicat et les partenaires : information, gestion de la communication, coordination...
- Echanges : conséquences sur le territoire, pistes de travail (actions à mettre en œuvre à court, moyen, long terme)

## FORMATION CHARTE du PARC

### 3. Point d'information sur l'évolution du calendrier de révision de la Charte

Suite à la validation du projet de Charte en Comité syndical de décembre 2021, le Président de la Région a officiellement transmis le dossier pour avis au Préfet de Région et au Ministère de la Transition écologique.

Celui-ci a sollicité l'avis du Conseil national de protection de la nature et de la Fédération des Parcs, puis des services déconcentrés de l'Etat. Une visite des rapporteurs du CNPN et de la Fédération a eu lieu en Mars. Sur la base de ces différents avis, le Préfet de Région nous a transmis l'avis de l'Etat sur le projet de Charte en juillet 2022.

Cet avis **positif** est assorti de quelques demandes de modifications :

- de forme : notamment la manière dont sont présentés tous les engagements et les critères d'évaluation qu'on avait regroupés à la fin de chaque orientation → à remettre à la fin de chaque mesure pour que ce soit plus concret
- de fonds : précisions sur le dispositif d'évaluation, rajout de pictogrammes sur les enjeux climatiques, précision de certains objectifs ou reformulation de certains engagements.

Le projet de Charte intégrant ces modifications sera soumis pour validation finale au comité syndical le 8 décembre prochain, transmis ensuite à l'avis de l'autorité environnementale et enfin soumis à l'enquête publique (fin printemps 2023).

## FORMATION PLENIERE

### 4. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2022 à Castellane

### 5. Décisions modificatives n° 1 aux différents budgets du syndicat mixte

Les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité les décisions modificatives présentées pour chacun des 5 budgets ayant pour objet :

- de modifier certaines imputations budgétaires
- d'inscrire en dépenses et en recettes les nouvelles opérations pour lesquelles les plans de financement n'étaient pas bouclés au moment du vote du budget primitif
- d'augmenter les dépenses de personnel pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice des rémunérations applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### 6. Prolongation Prêt relais / Travaux aménagement des parkings

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la prolongation du prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole dans le cadre de l'opération de requalification du site Point Sublime / couloir Samson, pour une durée de 1 an et au taux de 1,6 % (contrat initial à 0,5 %), le temps de percevoir l'ensemble des subventions attribuées sur ce projet.

### 7. Actualisation de la délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la modification de la délibération relative aux emplois saisonniers ou pour besoin occasionnels de manière à prévoir :

- 2 contrats d'accroissement temporaires d'écogardes pour l'opération nettoyage des sites naturels difficiles d'accès pour une durée de 2 mois chacun – (*grade d'adjoint technique*)
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité ou saisonnier pour mener des actions ponctuelles non prévues à l'heure actuelle – (*adjoint technique, adjoint d'animation ou adjoint administratif*).

### 8. Prolongation du contrat de projet « CHARGE DU PASTORALISME ET ECOGARDE - CHEF DU SECTEUR EST »

Pour tenir compte du retard pris dans la mise en place de l'opération, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la prolongation du contrat de projet de Monsieur Timothée DEPEYRE pour une durée de 2 mois supplémentaires (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2022)

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2171-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 8 septembre 2022

Le Président  
Bernard CLAP

